

# L'UNION MEDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur : - - Dr. A. LAMARCHE.

Rédacteur-en-chef : Dr. H. F. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction : - - Dr. M. T. BRENNAN.

MONTREAL, JUILLET 1889

---

---

## BULLETIN.

---

### L'assemblée triennale.

---

Quand la présente livraison de l'UNION MÉDICALE parviendra à nos lecteurs, ceux-ci seront sur le point de se mettre en route pour Québec où a lieu, le 10 courant, l'assemblée triennale du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province. Nous comptons que la profession saura exercer ses privilèges et faire valoir ses intérêts avec toute la franche liberté qui d'ordinaire préside à ces assemblées délibérantes. Nous avons besoin d'une nouvelle législation comportant, entre autres points : l'établissement d'un Bureau central d'examineurs pour l'admission à la pratique des règlements sérieux et pratiques contre tous les charlatans, de quelque nom qu'on les appelle, et en général contre tous ceux qui exercent illégalement la médecine, la détermination d'un tarif médical et un nouveau mode d'élection des gouverneurs, chaque district élisant ses propres représentants.

Voilà les principaux articles de notre programme qui est aussi le programme de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la profession, et nous espérons que le nouveau Bureau des Gouverneurs réussira à les faire adopter.

Nous croyons en outre que l'on devrait exiger de tous les aspirants à l'étude de la médecine un certificat d'études classiques complètes, sans pour cela cependant, fussent-ils bachelier ès arts, les exempter de l'épreuve écrite ordinaire, laquelle devrait aussi être mieux surveillée sur plus d'un point.

La résignation de M. Lamirande laisse libre un poste que l'on ne ferait pas mal de remplir en y nommant un médecin. Il n'est que juste que le Bureau exerce de préférence son patronage au profit des membres du Collège.